



DÉLIBÉRATION N°2022/092

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi trente septembre deux-mille-vingt-deux à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Mélanie BOULANGER, Claudine BRIFFARD, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Marie-Françoise LOISON, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN, Anne-Emilie RAVACHE, Messieurs Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Jean-François MAYER, Jacques DELLERIE, Pierre PELTIER, Jean-Claude WEISS

REPRÉSENTÉS :

- Madame Claude LEUMAIRE (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Martine VIALA (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Madame Annic DESSAUX (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Christophe BOUILLON (pouvoir à Monsieur Jean CHOMANT)
- Monsieur François ROGER (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Madame Marie-Françoise LOISON)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Elisa CAVELIER
- Monsieur Eric HERBET
- Monsieur Laurent JACQUES



OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE - EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE « GESTION FMPE ET CRET » - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - AUTORISATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion institué par le chapitre II, du titre V du livre IV du Code Général de la Fonction Publique,
- Vu l'annexe à l'arrêté du 28 septembre 1999 portant instruction budgétaire et comptable M.832, modifié par l'arrêté NOR : TERB1832520A en date du 20 Décembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 mars 2022 adoptant le budget primitif 2022 du Centre de Gestion,
- Considérant qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires pour tenir compte d'une nouvelle dépense,

Madame Françoise UNDERWOOD rappelle que lors de sa séance du 24 mars 2022, le Conseil d'Administration a adopté le budget primitif 2022 en intégrant la reprise des résultats du Compte Administratif 2021 voté lors de cette même séance.

Depuis cette date, quelques ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires et font l'objet du projet de **Décision Modificative** n°1 soumis à votre examen.

Les ajustements et prévisions nouvelles mis en œuvre à l'occasion de la Décision Modificative n° 1 sont les suivants :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les principaux éléments qui fondent la **Décision Modificative** en dépenses et en recettes sont les suivants :

1/ DEPENSES

Le total des ajustements et prévisions nouvelles de dépenses de fonctionnement s'établit à **+ 330 284.00 €**. Ces prévisions nouvelles se répartissent ainsi :

Fonctionnement	BP 2022	DM1 2022	BP + DM1 2022
011 Charges à caractère général	20 000.00 €		20 000.00 €
012 Charges de personnel	302 806 .00 €		302 806.00 €



65 Autres charges de gestion courante	100.00 €		100.00 €
67 Charges exceptionnelles		85 000.00 €	85 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	322 906.00 €	85 000.00 €	407 906.00 €

67 Charges exceptionnelles

Madame UNDERWOOD précise que la convention régionale relative à l'organisation de la CRET en 2022 prévoit un financement de cette manifestation par l'excédent constaté au budget annexe « Gestion FMPE et CRET ».

Une somme provisionnelle de 85 000 € est donc inscrite à l'article 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion pour permettre de procéder à la répartition de l'excédent entre les 5 Centres de Gestion Normands selon les conditions établies conventionnellement.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Madame UNDERWOOD informe que le budget annexe « Gestion FMPE de catégorie A » ne comporte pas de section d'investissement.

III – RESULTAT NET DE LA DECISION MODIFICATIVE

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, le **résultat net de la décision modificative** s'établit ainsi :

DM1 2022	Mouvements réels		Mouvements d'ordre		Total		Solde
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	85 000.00 €				85 000.00 €		-85 000.00 €
Solde	-85 000.00 €				-85 000.00 €		

Madame UNDERWOOD indique que globalement, à travers le budget primitif et la décision modificative, la **situation budgétaire prévisionnelle de l'exercice 2022** s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement	BP	DM	BP + DM
Recettes de l'exercice	322 906.00 €		322 906.00 €
Dépenses de l'exercice (réel + ordre)	322 906.00 €	85 000.00 €	407 906.00 €



Résultat 2022 prévisionnel	0.00 €	-85 000.00 €	-85 000.00 €
Excédent de fonctionnement reporté	731 466.68 €		731 466.68 €
Résultat prévisionnel de clôture	731 466.68 €	85 000.00 €	646 466.68 €

Dès lors, compte tenu des éléments exposés, Madame UNDERWOOD entendue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n°1 du budget annexe 2022 « Gestion FMPE et CRET » du Centre de Gestion.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Claude WEISS